

DEC140360DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent Cattiaux, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité 7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 111609DR02 du 22/07/2011 portant nomination de M. Laurent Cattiaux aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Laurent Cattiaux, dans l'unité du CNRS n°7203, à compter du 01/02/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/01/2014

La directrice de l'unité
Sandrine Sagan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges